

Cette méthode peut paraître très complexe à première vue. On peut se demander, par exemple, si le Plan lui-même devrait indiquer les priorités relatives au niveau des activités de programme ou s'il ne vaudrait pas mieux qu'on le fasse tous les deux ans lors de l'élaboration du programme et du budget biennaux. Mais la méthode proposée n'est pas si complexe qu'elle en a l'air et présente plusieurs avantages sur les hypothèses proposées par la Conférence générale et sur les options décrites dans le document 21C/100:

- a) Elle exige que les priorités soient établies et les changements de priorités déterminés sans supposer que les ressources vont augmenter suivant un taux de croissance donné;
- b) Elle permet d'établir les priorités à chaque niveau, là où peuvent et doivent être portés des jugements indépendants sur l'importance relative des éléments de tel niveau;
- c) Elle permet aux différents centres de responsabilité de l'Organisation de se faire concurrence pour obtenir les ressources limitées affectées à chaque niveau, à condition, bien entendu, que ces centres de responsabilité ne correspondent pas aux niveaux eux-mêmes, en d'autres termes, qu'il n'y ait ni problèmes ni objectifs sectoriels;
- d) Elle permet de mesurer le degré de concentration ou de dispersion des ressources à tous les niveaux;
- e) Elle permet d'indiquer quand prennent fin ou quand débutent les thèmes, les cibles et les activités de programme pendant la période couverte par le Plan;
- f) Elle n'anticipe pas d'augmentations de ressources, mais reste ouverte à cette possibilité sans qu'il en résulte nécessairement un remaniement des priorités.

Autres suggestions

QUESTION 12: Indépendamment des questions identifiées ci-dessus, vous pourriez indiquer toutes autres suggestions et recommandations que vous souhaiteriez éventuellement formuler en vue de contribuer à l'élaboration du Plan à moyen terme pour 1984-1989.

Nous n'avons pas d'autres suggestions à faire ici étant donné que celles qui nous apparaissent essentielles ont été formulées dans les sections consacrées aux questions de fond. Si d'autres suggestions émanaient de la réunion consultative, on pourrait les indiquer ici ou les intégrer, s'il y a lieu, dans les réponses à d'autres questions.

Ottawa
22 avril 1981